

M. F. Borloz
Chef du DEF
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 21 novembre 2023

Audition plan d'études cadre (PEC) sur la maturité gymnasiale

Monsieur le Chef du DEF,

Dans le cadre de l'audition de la CDIP sur la maturité gymnasiale, le SSP vous remet une copie des propos liminaires et demandes qui vous sont adressés directement et qui figurent également dans le document de réponse à la procédure d'audition (questionnaire).

Propos liminaires adressés au Chef du DEF

Le projet du nouveau plan d'études cadre (PEC), tel qu'il nous est soumis à consultation, met en évidence, une fois de plus, la nécessité des quatre ans de gymnase suivant onze ans d'école obligatoire.

En raison des exigences du PEC (nous avons déjà abondamment exprimé de multiples autres raisons qui menaient à la même conclusion), la réduction à dix ans d'école obligatoire, et ceci quel que soit le type d'élèves, serait en effet particulièrement dommageable au *cursus* de formation des futur-e-s élèves.

Tout d'abord, l'ampleur des connaissances, compétences et aptitudes à acquérir, via le *cursus* gymnasial guidé par le nouveau PEC, augmente notoirement, en particulier par le renforcement des enseignements et domaines transversaux. Il n'est donc à aucun moment concevable que le *cursus* gymnasial débute par une première année qui viserait à un « rattrapage » des enseignements jusque-là dispensés et consolidés à l'école obligatoire et qui ne pourraient plus l'être. Un an de moins d'école représente plus de 1000 périodes en moins ! Ensuite, l'arrivée d'élèves plus jeunes, en première année de gymnase, serait assurément un frein à l'acquisition de certaines compétences, ainsi que, plus généralement, à la compréhension et l'assimilation de plusieurs enseignements. L'acquisition de la maturité sociale, tout particulièrement, qui constitue un des objectifs principaux de ce *cursus* et qui, de fait, conditionne aussi la possibilité d'accéder à certains apprentissages, serait assurément difficile voire impossible.

Dans ce sens, nous rappelons ici notre soutien au seul modèle « 11 + 4 » et donc notre ferme opposition au « modèle mixte » que vous avez communiqué l'été dernier. Nous rappelons aussi nos demandes en matière de consultation sur le modèle du gymnase en 4 ans. Formulées dans un courrier daté du 18 août 2023, nos demandes sont restées, à ce jour, sans





réponse. Nous exprimons enfin notre soutien aux résolutions votées sur ce sujet. À l'heure où nous écrivons, des résolutions ont été votées dans six gymnases pour défendre le modèle « 11+4 », à chaque fois par de fortes majorités par les professionnel·les de l'enseignement.

Par ailleurs, nous vous encourageons vivement à prendre connaissance en détail des objectifs fixés par l'enseignement de « L'Éducation à la citoyenneté » dans le projet du PEC, « politische Bildung » dans son acception germanophone. Il y apparaît clairement que cet enseignement vise non seulement à développer des connaissances sur le fonctionnement de nos institutions et notre système politique, mais également à encourager nos élèves à s'engager comme citoyenne ou citoyen - notamment par le vote - dans la vie politique de notre pays et à prendre part aux débats sur notre société. Dans les objectifs visés, il apparaît aussi explicitement que les élèves devront être confronté·e·s à des idées et opinions politiques diverses et non seulement à des faits. L'Éducation à la citoyenneté aborde donc clairement la question politique, ceci est dit explicitement à plusieurs reprises dans le projet de PEC et en constitue l'un des fondements (cf. Rapport intitulé « Enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans la formation générale du secondaire II : Bilan » (2018-2019)), jusque dans la dénomination germanophone de cet enseignement.

S'il est stipulé clairement que l'endoctrinement doit être exclu de cet enseignement – élément contenu dans la LEO qui parle, elle, de « propagande » (art.11) –, il est aussi dit que l'enseignante ou l'enseignant peut « exposer [ses] propres opinions et valeurs » (1.4). Dans ce contexte, il paraît incontestable que la « neutralité politique » (art.8 et 9) reçoit une acception nettement plus large que celle que vous lui donnez régulièrement lors de vos interventions dans les médias, interventions qui se sont traduites dernièrement par la publication de la directive d'application « sur les débats portant sur des thématiques civiques dans l'enseignement obligatoire/postobligatoire et sur des débats à caractère électoral ».

En maintenant cette directive, vous vous opposez à une partie des objectifs explicités dans le PEC et placez ainsi les professionnel·les de l'enseignement dans une situation impossible, puisque se retrouvant tiraillé·es entre des injonctions contradictoires, celles du plan d'étude et les vôtres.

Le SSP réitère donc sa demande du retrait immédiat de la directive et exprime son soutien aux résolutions votées, pour l'heure, dans six gymnases sur ce sujet.

En vous remerciant de l'attention portée à nos demandes et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, M. le Chef du DEF, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Enseignement

Cora Antonioli
(membre du comité)

Raphaël Ramuz
(secrétaire)